



Ecole de plongée du
pays de Quimperlé
Inscrite à la F.F.E.S.S.M
sous le N°03.29.181
Agrément Ministère des
Sports N°29.S.1019,
association loi 1901

Inscription « Jeunes hockeyeur » saison 2016 – 2017

Kemperle Activités Subaquatiques

4, avenue Pasteur – 29300 QUIMPERLÉ

☎ - 07 62 32 64 45

🌐 - <http://kas.over-blog.com>

Photo
à coller

N° de licence :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Email :

Date de Naissance :

Êtes-vous allergique à l'aspirine ? Oui / Non

Autres allergies ?

Pièces à fournir avec votre dossier

- Fiche d'inscription complétée
- Certificat médical⁽¹⁾
- 1 photo d'identité (obligatoire si 1^{ère} inscription)
- Règlement⁽⁴⁾ (chèque, espèces, chèque vacances)

Personne à prévenir en cas de nécessité (nom, adresse, téléphone)

Nom.....

Prénom.....

☎.....

N°Licence.....

Souhaitez-vous un justificatif de paiement ? Oui / Non

Tarifs

Adhésion KAS jeunes plongeurs	55 € ⁽²⁾	<input type="text"/>
Licence FFESSM « -12 ans »	11 €	<input type="text"/> ⁽³⁾
Licence FFESSM « 12-16 ans »	25 €	
Licence FFESSM « +16ans »	39 €	
Assurance complémentaire FFESSM		<input type="text"/>
Assurance piscine obligatoire pour les compétitions hockey : 11,60 €		<hr/>
Total		<input type="text"/>

Autorisation parentale pour les mineurs /règlement intérieur

Je soussigné(e)

autorise mon fils, ma fille, à pratiquer le hockey au club K.A.S et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur.⁽³⁾

Fait à Le

Signature du responsable légal

Date et signature de l'adhérent

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur.⁽³⁾

Fait à Le

Signature du jeune hockeyeur

1 - Certificat médical obligatoire **délivré par un médecin du sport ou médecin fédéral.**

Obligation d'utiliser l'imprimé fourni . **Attention à bien garder l'original et à ne fournir que la photocopie.**

2 - L'adhésion permet de profiter du matériel fourni par le club dans les conditions définies par le règlement intérieur (règlement consultable en ligne sur le blog du club ou au local du Belair).

3 - Licence obligatoire sauf si déjà prise avec un autre club FFESSM pour la saison en cours.

4 - Possibilité de régler en plusieurs fois.